qu'ils montent à 500,000 l. ſt.... Les dépenſes de l'établiſſement militaire ont été portées à 1,800,000 l. par an &c. Cependant, ajouta-t-il, la Compagnie ne ſera pas obligée d'envoyer cette année une once d'argent à la Chine. Les Forts ſont en état de réſiſter aux Puiſſances Européenes; & à l'avenir il ne faudra que 100,000 l. ſt. pour la conſtruction & la réparation des Forts &c. Le Préſident conclut à ce qu'on délibérât d'envoyer inceſſamment dans l'Inde des Commiſſaires pour réformer les abus qui ſe commettoient dans le Bengale, à Madraſſ & à Bombay.

Un Marchand Anglois mande de Manchack, ſur le Miſſiſſipi, en date du 26 Avril, à ſon Correſpondant à Londres, des détails curieux ſur le commerce & le ſol de ce pays, objet d'un établiſſement civil. Pour 2000 l. de marchandiſes, il a obtenu en retour une cargaiſon d'indigo & de cuirs dont il ſe flatte de retirer plus de 6000 l. en Angleterre. Il a vendu les Negres qu'il y avoit amenés de la Jamaïque, 60 liv. par tête, l'un portant l'autre, quoiqu'ils ne fuſſent ni experts ni choiſis. On trouveroit à en placer trois ou quatre cens avec le même bénéfice. Les marchandiſes Angloiſes propres aux Habitans ſe vendent à un prix extraordinaire. Enfin de tous les pays que ce Marchand connoit, il n'y en a point qui promette des retours ſi avantageux. Quels que ſoient les profits du commerce, ceux des plantations ſont bien plus grands encore. Les ſuccès des Planteurs François, fort inférieurs, dit-il, aux nôtres en induſtrie & en habileté, ne laiſſent pas douter que des Anglois ne fiſſent la fortune la plus rapide en cultivant la rive orientale du fleuve, totalement négligée faute de connoiſſances ſuffiſantes. Le nombre des Anglois établis dans ce canton monte actuellement à deux mille ou environ. Si les Colons s'y portent, comme ils s'y ſont portés dans l'eſpace d'un an, cette Colonie le diſputeroit bientôt aux plus floriſſantes de l'Amérique Angloiſe. On forme le plan d'une Ville pour la réſidence de 200 familles de la Virginie; & ſi l'on en croit les avis reçus de toutes parts, on y verra, dans l'eſpace de deux ou trois ans, arriver plus de deux mille autres familles des Colonies ſeptentrionales. La population y eſt fortement attirée par l'incroyable fertilité du ſol, l'excellence du climat, & la ſituation avantageuſe du lieu de Miſſiſſipi pour le commerce: telle eſt l'opinion généralement répandue dans nos Colonies.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le* 14 *Août.*

Du 21 Juillet au 4 Août, il eſt arrivé de l'Amérique dans ce Port 28 navires, la plûpart venant de Saint-Domingue. Après les marchandiſes des Iſles, les principales importations ont été en bœuf & en beurre d'Irlande, en poutres & autres bois du Nord &c. Il n'arrive preſque plus de grains par mer. Dans le courant de Juillet, il eſt ſorti tant par mer que par terre 2445 barriq. 33 quarts de ſucre brut, 4349 b. 124 q. de ſucre blanc, 64838 l. indigo, 2329404 café, 22972 cacao, 3803 rocou. Il a paſſé en Suiſſe 11978 liv. indigo & 49645 l. café. Hambourg a tiré 15284 l. indigo & 833818 café; & Amſterdam 18918 indigo & 428823 café: les plus fortes cargaiſons de ſucre ont été pour ces deux Ports: Dorth a reçu 480146 l. café. L'exportation la plus conſidérable de cacao a été pour Bilbao.

DE MONTPELLIER, *le* 16 *Août.*

Le Jeudi 28 du mois dernier, M. le Marquis de Montferrier, Syndic de la Province, lut à l'Aſſemblée de la Société Royale des Sciences de cette Ville, un Mémoire ſur la maniere de préparer & de conſerver les oiſeaux, compoſé par M. le Baron de Faugere. On applaudit beaucoup à la méthode ſimple, aux vues nouvelles, & aux connoiſſances profondes répandues dans cet écrit. Le Jeudi 5 du courant, la Société reçut M. de Faugere en qualité d'Adjoint pour la Phyſique. Ce ſçavant Naturaliſte poſſéde un très-beau cabinet d'Hiſtoire naturelle, toujours ouvert aux Amateurs avec leſquels il ſe plaît à partager ſes richeſſes.

DE LA ROCHELLE, *le* 18 *Août.*

On s'étoit apperçu depuis quelque tems dans cette Ville que les chiens étoient attaqués d'une maladie dangereuſe qui auroit

pu ſe communiquer & avoir des ſuites fâcheuſes. Pour prévenir ces accidens, il fut défendu par une Ordonnance du 28 Juillet, de laiſſer ſortir ces animaux, à moins qu'ils ne fuſſent tenus en leſſe & hors d'état de vaguer dans les rues. Les alarmes ont actuellement ceſſé. Ces ſoins doivent occuper la Police, parce qu'ils intéreſſent la ſûreté publique ſans attaquer le droit du Citoyen.

Un Boulanger a été derniérement condamné à une amende pour avoir vendu de mauvais pain, court de poids. Ce genre de peine nous a été tranſmis par les anciens codes de Peuples, qui payoient en argent la vie de l'homme. Tranſplanté dans le code du commerce, il enleve ſans ceſſe des fonds utiles au Public, & le plus ſouvent ſans contenir le Prévaricateur. Peut-être un écriteau affiché à la porte d'un coupable, en gros caracteres, produiroit-il beaucoup plus d'effet, ſans avoir aucune mauvaiſe influence ſur le ſervice de la Société.

C'eſt à tort qu'on a dit précédemment qu'il n'y avoit point de *moulin à eau* dans le pays d'Aunis; il y en a pluſieurs aux environs de Surgeres; il y en a vraiſemblablement ſur la riviere de Marans &c; & avant que d'en conſtruire de nouveaux, il faudroit bien s'aſſurer qu'ils ne nuiroient point à la navigation, qu'ils ne troubleroient pas le cours des eaux, qu'ils n'occaſionneroient pas des débordemens &c.

D'Agen, *le 18 Août.*

Des pluies d'orages, abondantes dans quelques cantons, rares dans d'autres, ont tempéré l'air & rafraîchi les plantes, ces jours derniers. La terre, les hommes & les animaux en avoient le beſoin le plus grand. Il regne toujours beaucoup de maladies dans la Ville & dans les campagnes. Le froment ſe vend près de 29 liv. la meſure réduite au ſeptier de Paris; mais le ſeigle ne va pas à 22. Les deux eſpeces de pain ſont de 2 ſ. 10 den. & 3 ſ. 6 d. la livre de ſeize onces.

De Beaufort (*en Anjou*), *le 21 Août.*

On va travailler au nettoyement & deſſéchement de l'Authion. Les ouvrages commenceront, au mois de Septembre, par l'ouverture d'un canal de deux mille toiſes entre le Pont-de-Cé & Forges. Tout le monde ſçait qu'il ſe fait ici un grand commerce de bled, & que cette communication avec un des paſſages de la Loire les plus fréquentés y donnera une activité nouvelle. Le Comté a député MM. Poupard de Mauru & Ancenay pour diriger ces travaux, conſiſtant en fouilles de terres qui ſeront déblayées & remblayées ſur les bords. Cette entrepriſe offre aux pauvres un travail très-fructueux.

De Lille (*en Flandre*), *le 23 Août.*

Ces jours derniers, les prix des colſats ont augmenté conſidérablement. Il y a beaucoup de demandes des huiles de cette plante, & l'on prévoit qu'elles occaſionneront des hauſſemens encore plus forts. Il paroît du bled nouveau dans les divers Marchés de ces Provinces.

De Dunkerque, *le 23 Août.*

La raſiere de bled de la premiere qualité, peſant 245 livres, poids de marc, ſe vend juſqu'à 31 l. Le café de S. Domingue vaut 14 ſ.; l'indigo cuivré de 7 liv. 10 ſ. à 8 l.; le ſucre brut 34 l.; la morue d'Iſlande 61 l. la tonne en ſaumure. Les principales importations, dans le courant de ce mois, ont conſiſté en charbon de terre, chanvre, morue, eau-de-vie, vin, toile, fromages, ſavon, réglisſe, huile &c.

De Besançon, *le 23 Août.*

La moiſſon a été aſſez bonne dans la Province, pour nous procurer une prompte diminution dans le prix des grains.

De Metz, *le 25 Août.*

Les Officiers Municipaux de la ville de Saint-Avold, ayant réuni les charités de M. le Comte de Bercheny, de MM. les Officiers de ſon Régiment, & du petit nombre de Citoyens en état de contribuer au ſoulagement de trente-ſix familles réduites à la miſere par un incendie, ont réſolu, pour ſuppléer à l'inſuffiſance de ces dons, d'implorer en faveur de ces malheureux les ſecours des ames charitables de notre Ville; & afin de leur donner la facilité d'exercer leur bienfaiſance, ils ont nommé M. Che-

vrel, Notaire, pour recevoir leurs aumônes. Il ſeroit inutile d'élever la voix pour ces victimes d'un malheur imprévu : la diſette des années dernieres nous a fait connoître qu'il y a dans cette Ville des hommes ſenſibles & généreux. Une grande partie des villages de la Province béniront à jamais les noms de leurs Seigneurs qui les ont ſoutenus à grands frais. Le bien qu'a produit dans les campagnes la diſtribution des bleds des magaſins du Roi accordés par la bienfaiſance aux repréſentations des perſonnes chargées de l'adminiſtration du pays, les bienfaits particuliers de ces mêmes Citoyens répandus avec autant de ſageſſe que de profuſion, tout ce qui a concouru à faire ſubſiſter, dans cette grande Ville, un Peuple nombreux, à meilleur marché que dans les autres Villes du Royaume, fait eſpérer des ſecours pour tous les infortunés. La charité ſera d'autant mieux exercée envers les incendiés de Saint-Avold, que les Officiers Municipaux ne veulent leur laiſſer aucun prétexte de mendier, ſur-tout pour ne pas donner lieu à la pareſſe & à la fourberie de remplir nos Villes & nos campagnes de vagabonds habiles à profiter de cette triſte circonſtance.

D'Amiens, *le* 25 *Août.*

Les canaux auxquels on travaille actuellement dans la Picardie & la Flandre, s'exécutent avec une économie & un ordre qui font beaucoup d'honneur à M. Laurent, Ingénieur, chargé de la direction de ces précieux travaux. Des ouvrages d'une telle importance méritent d'être encouragés par les témoignages de la reconnoiſſance publique.

De Paris, *le* 31 *Août.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi concernant l'entretien des chemins établis par les travaux de charité dans les Paroiſſes de la Généralité de Paris, du 18 Juin 1772. S. M., attentive à ce qui peut contribuer au ſoulagement de ſes Peuples, avoit jugé à propos de faire ouvrir en 1770, dans les différentes Elections de la Généralité, des travaux qui, continués depuis, ont, d'un côté, mis les pauvres Journaliers des Villes & des campagnes à portée de ſe procurer des ſubſiſtances, & de l'autre établi les communications les plus avantageuſes tant pour le commerce général que pour la facilité du tranſport dans les lieux de Marché. Mais ces avantages ſeroient bien-tôt perdus, s'il n'étoit pas pris des meſures pour l'entretien de ces chemins de communication. En conſéquence, le Roi ordonne que, ſous les ordres du ſieur Intendant & Commiſſaire départi en la Généralité de Paris, il ſera fait un état de répartition ſur toutes les Paroiſſes, & notamment ſur celles qui retireront un plus grand avantage de cet entretien ; après laquelle répartition, il ſera aſſigné à chaque Paroiſſe la tâche qu'elle devra remplir annuellement, à proportion du nombre des Laboureurs & autres Habitans taillables de chacune d'elles, & de la diſtance du chemin à entretenir ; leſquelles tâches, leſdits Laboureurs & Habitans ſeront tenus de faire, ſous telles peines qu'il appartiendra.

Autre du 6 Juillet 1772, *portant l'ouverture du centième denier dû par les Officiers de Juſtice, Police, Finances & autres pour l'année prochaine* 1773 *& les ſuivantes : & portant réglement pour les Revenus caſuels.* Cet Arrêt contient 48 articles. Tous les Pourvus des ſuſdits Offices ſeront admis à l'avenir à payer aux Revenus Caſuels, au lieu de prêt & annuel qui demeureront ſupprimés à commencer au 1 Novembre prochain le centième denier du prix fixé des Offices : S. M. remet en totalité à ceux qui auront fourni leur déclaration conformément à l'Edit de Février 1771, ce qu'ils pourront devoir du prêt & de l'annuel. Faute de cette déclaration, on ne ſera point admis à payer le centième denier, & les Offices ſeront déclarés & taxés vacans aux Revenus Caſuels, en cas de décès : on pourra néanmoins en diſpoſer de ſon vivant, en payant le douzième de la fixation & deux ſous pour livre. Les nouveaux Pourvus ou Porteurs de quittance de finances, payeront le centième denier dans le délai de deux mois. La nomination aux Offices étant un attribut de la Souveraineté, il n'en ſera tranſmis aucun par réſignation ou démiſſion que de l'agrément de S. M. & en payant les droits réglés. S. M. ſe réſerve le droit de diſpoſer des Offices tombés aux Revenus Caſuels. Lorſqu'un Office ſera taxé vacant ſimple-

ment, ſans que la taxe ſoit en faveur de perſonne, les veuves & enfans des Titulaires, & à leur défaut les plus proches parens, auront un mois pour les lever de préférence, ſans qu'ils puiſſent ſe porter comme héritiers &c. &c. &c.

Lettres-Patentes du Roi portant établiſſement des droits à percevoir en exécution de l'Edit d'Avril 1768 (concernant le Don gratuit) *dans pluſieurs Villes & Bourgs de la Généralité de Moulins*, données à Fontainebleau le 20 Octobre 1771, regiſtrées en Parlement le 18 Juillet 1772.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre ſur les bleds d'automne ſemés en Février. De Choiſy, le 20 Août 1772.

Je m'acquitte, Monſieur, de la promeſſe que je vous ai faite de vous rendre compte de la récolte du bled d'automne que j'avois ſemé le 20 Février dernier; il a mal réuſſi, il a été tellement pris de chaleur qu'il eſt étique autant que bled peut l'être; il eſt glacé & reſſemble en tout point au bled d'automne, la maigreur exceptée. J'aurois cru qu'il auroit dû reſſembler davantage an bled de Mars. Il peut ſe faire que la ſéchereſſe exceſſive en ait été cauſe; c'eſt pourquoi je ferai le même eſſai l'année prochaine afin d'être plus certain de l'opération: je ſouhaiterois que M. le Prieur dont vous avez cité l'heureux ſuccès en cette partie eût continué cette année ſon expérience en grand & qu'il en fit part de bonne foi. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, Russeau.

II.

Effet de l'expérience faite à Milan ſur des Fous.

L'immerſion de pluſieurs fous tirés de l'Hôpital de S. Vincent, n'a pas eu tout l'effet que l'on auroit deſiré. Cependant ſur le nombre de ſix qui ont été plongés inopinément dans l'eau douce, il y en a un qui a été guéri, non ſans danger. Après avoir été tiré hors de l'eau, bien eſſuyé, & ſaigné, il fut pris d'une fievre violente. Cette criſe cauſée ou par l'opération ou par l'effroi, lui a été ſalutaire. Au bout de peu de jours, il a recouvré la ſanté & l'uſage de la raiſon. Quant aux autres, l'expérience ne leur a pas été favorable. La guériſon du premier paroit donc être l'ouvrage de la révolution produite par l'épouvante plutôt que par une vertu particuliere de l'immerſion qui, en elle-même, ne paroît pas devoir produire autant d'effet que l'uſage ordinaire des bains froids & des douches.

III.

Livre, Eſtampes &c.

1. *Preſſoir portatif, inventé en* 1771 *par M. Vallet, Prêtre & Curé de Colombe au Dioceſe de Vienne.* A fructibus eorum cognoſcetis eos. S. Math. c. 7, verſ. 16. A Grenoble chez la veuve Faure & fils, Imprim. du Roi, Place S. André. Broch. in-12 de 60 pag. avec des planches. Prix 24 ſ.

Ce titre n'annonce pas tout ce que l'Ouvrage contient, puiſqu'on y trouve les deſcriptions & les gravures de pluſieurs preſſoirs & d'une machine à broyer les noyaux, avec des réflexions & des inſtructions utiles ſur les objets relatifs. Nous avons déjà prévenu nos Lecteurs ſur la publication de cet Ouvrage & les moyens de ſe le procurer; notre Journal de Septembre offrira quelques nouveaux détails. M. Vallet donnera à ceux qui le ſouhaiteront, deux bas-reliefs des preſſoirs avec l'imprimé, y compris la machine à broyer les noyaux, le tout encaiſſé, pour le prix de 39 liv., à condition que l'on prendra pluſieurs exemplaires de la brochure.

2. Le zele de M. Buc'hoz, dans la diſtribution des *planches* deſtinées à ſervir de ſuite à ſon grand *Dictionnaire des Plantes*, répond au vœu du Public & le ſatisfait. Il vient de mettre au jour ſix nouvelles décades de la ſeconde centurie qui par-là ſe trouve complette. L'exécution ne laiſſe rien à deſirer aux Connoiſſeurs. Nous voyons avec plaiſir que l'empreſſement du Public ſeconde cette belle entrepriſe.

3. *Baldaquin*, dédié à M. Rouſſette, Architecte du Roi, ſur le format du Nom de Jeſus, 1 feuille. Prix 6 ſ.

4. Le *Tricéphale Africain* ou *le Monſtre à trois têtes*, jadis trouvé, ſi l'on en croit l'hiſtoire ou la fable, dans les ruines du Palais de Maſſiniſſa, même format, 1 feuille. prix 6 ſ. Ces ouvrages d'un Artiſte laborieux & habile ſe trouvent chez l'Auteur (M. Panſeron), Profeſſeur d'Architecture, cul-de-ſac Sainte Marine, maiſon de M. Preſtat, Garniſſeur du Roi; chez Jombert, Libraire, rue Dauphine; Joullain, Marchand d'Eſtampes, quai de la Mégiſſerie; Baſant, rue Serpente; Huguier, rue des Mathurins.

IV.

Demande concernant la culture de l'aſperge.

MESSIEURS,

Je deſirerois avoir dans mon jardin des aſperges, & comme vous voulez bien vous occuper de tout ce qui eſt utile à l'Agriculture, je vous demande la permiſſion de faire les queſtions même les plus ſimples, je vous aurai la plus grande obligation des éclairciſſemens que vous me procurerez. Eſt-il néceſſaire ou eſt-il ſeulement mieux de former des foſſes pour faire un plant d'aſperges?

Quelle largeur doivent elles avoir, quelle profondeur, à partir du niveau du terrein avant la formation des foſſes, quelle diſtance faut-il laiſſer d'une foſſe à l'autre?

A quelle expoſition eſt-il mieux que les bouts des foſſes ſe trouvent?

Eſt-il néceſſaire, eſt-il bien de garnir le fond des foſſes en briques & tuilots, & auſſi les côtés, pour empêcher les aſperges de s'enfoncer ou de courir?

Sera-t-il bien de remplir les foſſes de terre franche ou bien d'une terre compoſée dont un tiers terre franche, un tiers ſable blanc, & un tiers terreau, afin d'en former une terre légere paſſée au crible?

Où trouvera-t-on à acheter du plant d'aſperges ſans courir le riſque d'être trompé, & être certain d'avoir de la plus groſſe & de la meilleure eſpece?

Comme vous tenez, Meſſieurs, le Bureau Royal de Correſpondance Générale, & qu'il me ſemble que votre intention renferme toutes les commiſſions poſſibles, vous chargeriez vous de procurer ce plant en vous en dépoſant par avance la valeur néceſſaire?

En quel tems de l'année eſt-il mieux de mettre en terre ce plant, à quelle diſtance faut-il écarter les pieds d'aſperges les uns des autres, combien faudra-t-il mettre de terre ſur le plant quand il ſera dans les foſſes?

Quelle eſpece de culture faut il donner aux foſſes, & en quelles ſaiſons faudra-t-il recharger dans certains tems de l'année le plant avec les terres qui ſeront ſur les intervalles?

Faudra-t-il ôter cette terre dans d'autres tems, quels ſont ces temps?

Combien faudra t-il être d'années ſans couper les aſperges pour qu'elles deviennent plus groſſes?

Faudra t il arroſer les foſſes d'aſperges après leur plantation, lors de leur production, après qu'on les aura cueillies?

Faudra-t il dans l'hiver couvrir les foſſes avec du fumier, & après l'hiver ôtera-t on le fumier ou l'enterrera t on dans les foſſes?

Laiſſera t-on pour toujours les foſſes à la profondeur premiere, ou les rechargera-t-on annuellement, enſorte qu'au bout de quelques années le terrein des foſſes ſoit preſqu'au niveau des terreins voiſins?

J'ai l'honneur d'être &c.

V.

AVIS.

MM. les Abonnés à la Gazette & au Journal de Commerce, d'Agriculture &c. des mois d'Août & Septembre 1771 ſont priés de vouloir bien faire remettre le montant de leur abonnement au Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris, s'ils deſirent que ces Ouvrages leur parviennent ſans interruption.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 26 Août 1772, au Samedi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 25 l. 10 ſ. à 28 l. *le ſeptier* au Port de la Grêve, de 21 à 27 liv. Le ſeigle, de 11, 13 à 14 liv. 10 ſ.; l'orge, de 10, 11 liv. 10 ſ. à 12 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE; FOIN; PAILLE.

Du Mercredi 26 Août 1772 au Samedi 29 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 18, 22 à 24 livres. *le ſeptier; idem* nouvelle, de 18, 21 à 23 l. ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 29 Août 1772, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Août 1772.*

Or de Portug. à	721			*marc.*
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	719			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		
Piaſtres à	48	15		

CHANGES DE PARIS, *du 29 Août 1771.*

Amſterdam	55	¼	
Londres	91	9	16e.
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	3	
Cadix	15	2	
Livourne	96	¼	
Gênes	94	¼	
Lyon, *Août.*	¼ bénéfice.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1772.	*Jeudi* 27.	*Vendredi* 28.	*Samedi* 29.
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1175	1175	1175
D°. 16es. à 7 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.			275.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771 *& ſix premiers mois* 1772.

Du Sam. 22 Août 1772		Du Mercredi 26.		Du Jeudi 27.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Caron, ſix dern. mois 1771.	M.	Radix, ſix dern. mois 1771.	M.	Courmont, ſix d. mois 1771.	P.
Clouet, *idem.*	N.	Roytier, *idem.*		Deſchapelles, *id.*	
Delaruepere, *id.*	Z.	Gautier, *idem.*	N.	Nau, *idem.*	
Goſſey, *idem.*		Boutray, *idem.*	Z.	S. Janvier, ſix p. mois 1772.	A.
Lenoir, *idem.*		Deſplaces, *idem.*		Delagarde, *idem.*	J.
Pour le Lundi 24.		*Pour le Mardi* 25.		*Du Vendredi* 28.	
Certain, ſix dern. mois 1771.	M.	Defrance, ſix d. mois 1771.	M	Boſcheron, ſix d. mois 1771.	M.
Creuzé, *idem.*		Viellard, *idem.*		Lempereur, *id.*	
Thevenin, *idem.*		Marſollier, *id.*	Z.	Rouillard, *idem.*	P.
Delamotte, *idem.*	Z.	Defays, *idem.*		Penchain, *idem.*	T.
Maſſon, *idem.*		Cauchy, *idem.*		Patu, ſix prem. mois 1772.	F.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 25 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 31 *Juillet.*

M. SAHLGREN, Directeur de l'ancienne Compagnie des Indes & Commandeur du nouvel Ordre de Vasa, a donné une tonne d'or pour l'érection d'un Hôpital d'Orphelins à Gothenbourg, Port où l'on équipe les vaisseaux de la Compagnie. La Noblesse a résolu de faire frapper une médaille pour honorer cet acte mémorable de patriotisme & d'humanité.

Le Gouvernement prend de bonnes mesures pour vérifier & assurer l'exécution de ses vues bienfaisantes, quelquefois trompées par des subalternes négligens ou avides. Il a envoyé des Commissaires en Finlande pour examiner si l'on y souffre encore la disette de sel, & en Wermelande & Kupferberg pour sçavoir si les cent mille tonnes de grains accordées pour le soulagement de ces Provinces y ont été distribuées par les Officiers du Pays. Un des grands maux qu'une pareille vigilance prévient, c'est l'anarchie, fléau qui afflige, presque sans qu'on s'en doute, une grande partie de l'Europe.

Suivant un Mémoire fondé sur des observations faites pendant quatorze ans, & présenté par M. Vargentin à l'Académie Royale des Sciences, le nombre des naissances augmente en Septembre & diminue en Juin; dans une telle disproportion qu'il y en a près de la moitié moins en Juin qu'en Septembre. Après ces mois-là, ceux où il naît le plus d'enfans sont Mars, Février & Janvier; & ceux où il en naît le moins sont Mai, Juillet & Août. Cet ordre de la nature paroit assez constant: en calculant la durée des grossesses, on en déduit les tems favorables à la propagation.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Août.*

La disette se fait encore sentir dans ce Royaume ainsi qu'en Norwege. S. M. vient d'ordonner qu'on tireroit des magasins 3500 tonnes de seigle pour ce pays-là; & qu'il en seroit vendu ici 20000 au prix de 19 marcs la tonne aux nécessiteux.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 6 Août.*

Une Association particuliere, après avoir employé des sommes considérables à nourrir les pauvres de l'Electorat, vient de faire une Loterie de tableaux & de raretés pour en employer le produit à la même destination. Tout le monde s'empresse à prendre des billets, afin de concourir à cette bonne œuvre. La Loterie rendra sept cens louis d'or.

Il a paru une Ordonnance Electorale qui

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

a pour but d'abréger & de prévenir les procès concernant les ventes, les achats, les hypotheques, les ſucceſſions &c, intentés par la mauvaiſe foi & ſoutenus par la chicane, au détriment des légitimes Propriétaires.

DE BRUNSWICK, *le* 8 *Août.*

Notre Fabrique d'indienne, la premiere de ce genre en Allemagne & l'une des plus floriſſantes, vient d'être encore encouragée par le privilege de fabriquer toutes ſortes d'ouvrages d'ornement pour l'intérieur des maiſons, & par la découverte d'une eſpece de plâtre propre à l'exécution de toute ſorte de modeles & de deſſins.

DE HANOVRE, *le* 8 *Aout.*

Le Gouvernement vient de publier un réglement utile & inſtructif pour les Cenſitaires, les Fermiers, les Métayers, les Admodiateurs de la Principauté de Culember, ou privés ci-devant des droits les plus légitimes, ou expoſés à être foulés & ruinés à la faveur des loix & des Coutumes déſordonnées. Quoiqu'il ne rétabliſſe pas pleinement l'ordre naturel le plus proſpere, il remédie néanmoins à une infinité d'abus, & il eſt ſur-tout précieux en ce qu'il met le Payſan à portée de ſçavoir par lui-même ce qu'il doit & ce qu'il ne doit pas. A la premiere réflexion, on penſeroit que partout le Payſan doit être aſſez inſtruit du code agraire de ſon pays; oui, s'il y en avoit un, ſi l'on jugeoit à propos de le lui enſeigner, s'il pouvoit l'apprendre, c'eſt-à-dire, s'il étoit ſimple, clair & court.

DE FRANCFORT, *le 6 Août.*

En 1761, les Habitans du village de Fremerſvalde s'engagerent, par une convention libre, à maintenir religieuſement l'obſervance des devoirs de la piété, à ſe communiquer mutuellement leurs lumieres ſur les travaux champêtres & à ne pas les négliger, à remettre l'inſpection de l'ordre & des mœurs agraires à un Conſeil compoſé d'un Juge & de pluſieurs Aſſeſſeurs choiſis entr'eux, munis du droit de convoquer le village, d'impoſer des amendes, de ſtatuer même ſur la conduite domeſtique. Quoique cette inſtitution péchât par l'uſage de la force coactive & l'abus des amendes dans des actes libres de leur nature, elle étoit néanmoins remarquable & mémorable par la réunion des ſentimens de la Communauté, le zele des intéreſſés à leur bonheur réciproque, l'avantage de concilier promtement les eſprits, le concours précieux des lumieres & des ſecours à l'amélioration des travaux, des biens & du ſort de chacun. Par malheur, ce réglement a reçu dernierement le caractere de loi; il n'aura plus les mêmes effets: on contraint le zele, il s'amortira: on gêne la liberté, elle s'efforcera de jouir de ſes droits: on ordonne quand il ne falloit que protéger & encourager, la ſervitude flétrira l'ame de ces hommes à qui l'on ravit le mérite de la ſoumiſſion, des ſacrifices & des vertus. Le feu s'entretenoit de lui-même comme il s'étoit allumé, on l'étouffe pour qu'il ne s'éteigne pas.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 8 *Août.*

Nous ſommes informés par différentes lettres des Provinces d'Eſſex & de Kent que la moiſſon y a les plus belles apparences qu'elle ait eues depuis long-tems.

Il a dernierement paſſé par la Douane de Dublin 1,700,000 verg. de toiles & 15,550 c. de ſucre des Iſles de l'Amérique.

Le Comte de Hiliſborough, Secretaire d'Etat pour l'Amérique s'eſt oppoſé de toutes ſes forces au projet d'établiſſemens civils ſur l'Ohio & le Miſſiſſipi, fondé ſur ce que les émigrations ne ſont déjà que trop nombreuſes; qu'attendu la rapidité du fleuve, le voyage aux nouvelles Colonies ſeroit très-long & le commerce très-difficile; que ce pays eſt ſi couvert de bois & de brouſſailles qu'il auroit plutôt beſoin de Chaſſeurs que d'un Gouvernement civil.

Suivant les lettres de Liſbonne, notre commerce, quoiqu'on en ait dit, ſouffre toujours des oppreſſions ruineuſes.

Une lettre d'un Gentilhomme de Madrid du 24 Juin dernier, rapporte le détail d'une expédition dans l'Iſle de Chiloë. Dans le courant de Mars dernier, le Vice-Roi du Pérou fit partir quelques vaiſſeaux pour s'emparer de cette Iſle ſituée ſur la côte du Chili. L'entrepriſe réuſſit malgré

l'opposition des Habitans. Le 21 Avril suivant, la nouvelle de ce succès arriva à Guayaquivil. Aussitôt on expédia des bâtimens chargés de l'attirail nécessaire pour s'assurer la possession du pays. Cet établissement est regardé par les Espagnols comme très-important, parce qu'il empêche que d'autres Nations ne communiquent avec les Chiliens qui sont encore maitres de leurs mines.

Il vient de mourir à Hardwich-Hall, dans le Norfolck, un Fermier riche de quinze mille livres sterl.: il n'a laissé qu'un fils, & ce fils unique, héritier de cette fortune, étoit Laboureur chez un autre Fermier: grand exemple de bonne éducation & de bonnes mœurs rurales.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Aix (*en Provence*), *le* 12 *Août.*

Les prix des grains se soutiennent sans même paroître tendre à une diminution. Au commencement de Juillet, le vin a augmenté, & il n'a pas baissé depuis. La sécheresse a inspiré des craintes qui empêchent les révolutions favorables que l'on avoit lieu d'attendre.

D'Avignon, *le* 14 *Août.*

Les oliviers & les vignes auroient besoin d'être rafraichis par des pluies abondantes. On se plaint dans toutes les Provinces voisines de l'opiniâtreté de la sécheresse. Le bled est toujours cher ici: cependant il y en a en abondance dans quelques cantons peu éloignés, comme Arles &c.

De Valence, *le* 14 *Août.*

Nous avons envoyé, cette année, de grandes quantités de vin à Paris & en divers autres endroits. Loin qu'il ait souffert dans le transport, il a au contraire acquis. La disette qui s'est fait sentir dans les Provinces septentrionales du Royaume & en Suisse, nous a fourni l'occasion de reconnoître qu'il ne tiendroit qu'à nous de faire un commerce avantageux de cette denrée: il ne s'agiroit que d'apporter plus de choix dans les plants, plus de soin dans notre culture, plus d'attention dans la fabrication & la conservation de la liqueur. En examinant quels étoient les plants qui avoient donné le vin vendu aux Marchands de Paris, on a reconnu que c'étoient les especes appellées *Rousette*, *Sirat* & *Marsanne*. Cette remarque est importante. La Société d'Agriculture de cette Ville a réuni tout ce qui regarde la culture de la vigne & la confection de la liqueur dans ses observations particuliérement adaptées à notre territoire; on espere que leur publication dans le *Journal d'Agriculture* aura de très-bons effets.

De Tarare (*dans le Lyonnois*), *le* 16 *Août.*

La Fabrique de mousseline, qui a commencé à s'établir dans ce Bourg, il y a 15 ou 16 ans, au moyen de quelques encouragemens du Conseil, se soutient dans un assez bon état. Les sieurs Lacôte, Laborde, & six ou sept autres Fabricans, suivent avec émulation cette branche d'industrie, de maniere qu'ils la perfectionnent tous les jours, & que les Ouvriers acquérant plus de capacité, le prix de l'ouvrage doit baisser encore. On s'est plutôt attaché aux mousselines communes qu'aux autres, & aux rayées qu'aux unies. Les prix sont depuis 50 sous l'aune jusqu'à 7 à 8 livres, largeur de trois quarts après le blanchissage.

Des Suisses attirés par les faveurs du Ministere avoient établi en 1757 une blanchisserie qui étoit fort utile à cette Fabrique; mais comme elle avoit ensuite passé dans des mains moins habiles, les Fabricans de mousselines avoient fort à souffrir. Heureusement pour eux, le sieur Andrieu a fait construire une blanchisserie très belle avec un bon cilindre & en général tout ce qui peut servir à bien blanchir & bien apprêter. Le Conseil lui a accordé des récompenses que nous regardons comme un effet de la protection dont M. de Flesselles, Intendant de la Province, appuye tous les objets utiles, dans sa Généralité.

Cette blanchisserie est aussi très avantageuse pour les toiles fortes, connues dans le pays sous la dénomination de *Bourgeoises de Tarare*: c'est notre Fabrique primitive qui nous est d'autant plus précieuse que la ma-

tiere eſt une production du ſol de nos cantons. Nos toiles *Bourgeoiſes* ſont de différentes qualités, mais néanmoins peu diſſemblables. Les prix en blanc ſont de 30 à 42 ſous l'aune, de deux tiers de largeur, meſurée en roux; après le blanchiſſage, la toile eſt moins large d'un pouce.

De Lyon, *le 16 Août.*

La ſéchereſſe trop conſtante a fait ſouffrir les vignobles dont le terrein eſt léger; & malgré la ſupériorité de la qualité que ce tems promet dans les vins, la pluie eſt fort à deſirer. Elle ne ſeroit pas ſeulement néceſſaire pour aſſurer l'abondance des vins que l'on a lieu d'eſpérer ſur les apparences, mais auſſi pour fortifier les ſeconds foins & toutes les récoltes pendantes.

Les ſoies ſont cheres: cependant notre belle Manufacture eſt aſſez animée; on ne trouve même plus autant d'Ouvriers qu'on pourroit en employer.

De l'Orient, *le 16 Août.*

Auſſi-tôt qu'on a été inſtruit du déſaſtre arrivé à l'Iſle de France, le Gouvernement a donné des ordres pour que l'on armât, avec la plus grande diligence, dans ce Port, cinq bâtimens qui ſeront deſtinés à remplacer ceux que cette Colonie a perdus. Elle recevra des ſecours auſſi prompts qu'il lui eſt permis d'en attendre.

On aſſure que les Terres Auſtrales nouvellement découvertes par nos Navigateurs dans l'Océan Indien abondent en épiceries.

D'Arras, *le 17 Août.*

La moiſſon ſe fait par le tems le plus convenable; les champs ſeront bientôt dépouillés de leurs productions. En général, ces Provinces ont été favorablement traitées.

D'Amiens, *le 19 Août.*

A ſix lieues & demie de cette Ville, il y au village de Fontaines une ſource de très-bonnes eaux minérales qui, quoique connues depuis ſix ans, croupiſſent en quelque ſorte dans leur obſcurité originelle. Cependant leur qualité, ſoumiſe à de fréquentes épreuves, a été ſuffiſamment conſtatée. Elles ont guéri ou ſoulagé pluſieurs perſonnes dont les maux avoient réſiſté aux eaux de forges. On les employe avec ſuccès dans les affections hyſtériques, vaporeuſes, hypocondriaques, contre la jauniſſe, les embarras aux reins, la difficulté d'uriner. Elles ſont ſtomachiques, toniques, ſalutaires dans les vomiſſemens & dévoiemens, quoique purgatives. Elles diſſolvent les obſtructions du foie, du méſentere &c. Les différentes eſpeces de fievres intermittentes cédent à leur vertu. On peut avancer, d'après des eſſais non-ſuſpects, qu'elles ſe tranſportent ſans altération.

Le village eſt ſitué à côté de la route de cette Ville à Paris, dans une vallée pure, fermée par des bois, remplie de curioſités naturelles, arroſée d'eaux limpides & par la riviere poiſſoneuſe de *Sel*. Nous obſerverons, à l'occaſion de cette riviere, que les noms anciens donneroient ſouvent des indices ſur les propriétés des choſes, ſi l'on prenoit la peine d'en conſidérer le ſens. Il eſt, par exemple, très-vraiſemblable que cette petite riviere n'a été ainſi appellée qu'à cauſe des ſels que les ſources minérales du lieu contiennent, & dont les propriétés ont été dans la ſuite oubliées. Les titres du Chapitre de notre Cathédrale, à qui la terre de Fontaines fut donnée ſous Charles le-Chauve, en 850, confirment cette conjecture. Le nom même du village annonce un pays de ſources, pendant que celui de la riviere indique des ſources minérales. L'Hiſtoire naturelle pourroit tirer quelques lumieres de ſemblables indices.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Maupin ſur l'Art de faire le vin ſuivant ſa méthode.

Monsieur,

J'ai lu dans la Gazette d'Agriculture du 19 Mai dernier que M. Marez, Secretaire de l'Académie de Dijon, ayant pratiqué ma méthode, avoit eu lieu d'en être ſatisfait; mais qu'un autre Particulier ayant ſuivi les mêmes procédés n'avoit fait que

du vinaigre. Ce dernier réſultat me ſurprend d'autant plus que ma méthode doit néceſſairement avoir l'effet contraire.

En effet, d'un côté elle preſcrit la ſuppreſſion de la totalité ou du moins de la plus grande partie de la grappe *qui, lors de la fermentation, peut ſeule aigrir le vin*, & de l'autre il eſt généralement reconnu, & de plus éprouvé partout, qu'en tirant le vin, comme je le recommande, dans ſon feu, je veux dire auſſi-tôt qu'il n'y a plus de gonflement & de bruit dans la liqueur, le marc ne fût-il pas même égrappé, ne ſéche point aſſez, tant que dure la fermentation ſenſible (car je m'explique) pour s'aigrir à la ſuperficie & encore bien moins pour faire paſſer ſon aigreur à toute la maſſe: or ſi, avec la grappe même, le vin tiré dans le tems que j'indique, ne s'aigrit pourtant point, comment peut-il ſe faire qu'il ſoit devenu du vinaigre en ſuivant ma méthode qui ſupprime au moins la plus grande partie de la grappe & qui, dans les années comme la derniere, exige en outre que le marc ſoit couvert d'un deſſus de bois qui y touche immédiatement & qui, par-là, coupe toute communication avec l'air extérieur qui ſeul peut deſſécher aſſez la grappe, lorſqu'elle y eſt, pour s'aigrir & aigrir le vin? Comment peut-il ſe faire que la grappe qui n'y étoit pas, ou qui n'y étoit qu'en très-petite quantité, l'ait aigri? Comment, en ſuppoſant même que la grappe étoit entiere, eſt-il arrivé que l'air extérieur, avec lequel elle ne communiquoit aucunement, ait pu cependant lui enlever l'humidité (que le fond qui la couvroit devoit lui conſerver) au point de ne faire au lieu de vin que du vinaigre? C'eſt aſſurément ce qui n'eſt pas poſſible; mais ce qui l'eſt beaucoup, c'eſt que le Particulier dont il s'agit ici n'aura point égrappé ou n'aura égrappé que très-peu, qu'il n'aura point tiré ſon vin dans le tems où je conſeille de le tirer, qu'il ne ſe ſera point ſervi du fond ou qu'il ne s'en ſera point ſervi de la maniere que je l'ai dit, & par conſéquent qu'il n'aura point ſuivi ma méthode; car toutes ces conſidérations en font une partie très-eſſentielle. Il aura fait peut-être ce qu'ont fait beaucoup d'autres & mal-à-propos; il ſe ſera, en quelque ſorte, compoſé une méthode particuliere dans laquelle il aura fait entrer un peu de la mienne, un peu de la pratique locale & quelque choſe auſſi, ſans doute, du ſien; mais tout cela n'eſt point ma méthode, & en pareil cas, on ne peut raiſonnablement la rendre reſponſable des événemens: il y auroit autant d'injuſtice à l'en charger qu'il y a, j'oſe le dire, d'imprudence à s'en écarter. L'une eſt prouvée: à l'égard de l'autre, ſi ma méthode préſente les vrais principes de la manipulation des vins, ſi elle contient les procédés & les vues propres à les perfectionner; ſi ces principes & ces procédés ſont conſacrés par l'approbation unanime des plus grands Maîtres en Chymie ou plutôt de tous les Chymiſtes, par la protection ſinguliere dont le Gouvernement honore *l'Art de faire le vin*, en le faiſant annoncer dans tous les vignobles par la voye de MM. les Curés, par les ſuccès les mieux conſtatés & les plus authentiques, par des expériences répétées pendant pluſieurs années dans différentes Provinces; enfin ſi, comme cela eſt, ma méthode a tous les caracteres de certitude & d'authenticité qu'on peut deſirer, & tels qu'à beaucoup près, aucune autre pratique locale ne puiſſe en réclamer de ſemblables, en ce cas il eſt certain qu'il eſt de la raiſon & de la prudence de s'y attacher & de la prendre excluſivement pour regle, puiſqu'après avoir été bien vue, bien examinée, bien éprouvée, elle réunit en ſa faveur les ſuffrages des perſonnes qui la connoiſſent le mieux & qui ſont le plus en état d'en juger; avantage qu'aucune autre méthode particuliere ne peut partager avec elle, & cela quels que ſoient les années & les vignobles. Si on y trouve des moyens bien éprouvés pour faire de bons vins avec des raiſins verds ou d'une médiocre maturité, on y trouve auſſi des vues & des principes sûrs pour ſe conduire dans la façon des vins faits de raiſins de la meilleure qualité, & pour prévenir la graiſſe, l'amertume & les autres maladies auxquelles ces ſortes de vins ſont ſujets. Il n'y a, pour ainſi dire, pas une ſeule page de l'Ouvrage où l'on ne puiſſe trouver des lumieres ſur la maniere de faire ces derniers vins; mais on peut conſulter ſinguliérement la note de la page 13, les pages 33, 37, 43, 47, 63, 82, 113, 137 de la premiere partie, 80, 100 & 101 de la ſeconde. Surtout ſoit pour la façon de ces vins, ſoit pour celle des vins inférieurs, on ne peut trop

s'appliquer à prendre l'eſprit des principes. Plus on les étudiera & plus on ſera convaincu de leur certitude, & par conſéquent moins on ſera expoſé à les contredire ſoit dans la pratique ſoit dans le raiſonnement. Si la perſonne qui a rapporté les deux expériences dont j'ai parlé en commençant, avoit fait attention à ces principes, il ne lui ſeroit sûrement point échappé de dire que peut-être la ſeconde de ces expériences n'a manqué que parce que le Particulier qui l'a faite a excité dans la cuve une trop forte fermentation; il n'auroit point remarqué non-plus qu'en Franche-Comté les vins étant cinq ou ſix ſemaines à cuver, le marc qui les couvre durcit au point qu'on a bien de la peine à le couper, pour en conclure que c'eſt bien le meilleur couvercle qu'on puiſſe ſe procurer.

S'il avoit eu ſous les yeux ces principes approuvés par l'Académie des Sciences, comme par la Faculté de Médecine, il auroit vu, au dixième principe, que j'ai établi en propres termes, *que la fermentation, quelque complette qu'elle ſoit, ne paſſe jamais d'elle-même ſans interruption du premier au ſecond degré*; il auroit vu que cela eſt prouvé par l'expérience de tous les vignobles & ſinguliérement par les miennes & la plûpart de celles que j'ai rapportées; il auroit vu dans le troiſième principe les inconvéniens inconteſtables d'une fermentation trop prolongée, & dans le dix-huitième que, par des raiſons ſans replique & fondées ſur l'expérience, j'ai montré, à la vérité contre l'uſage univerſel, qu'il convenoit de tirer le vin de la cuve dès qu'il n'y a plus de fermentation ſenſible ou même lorſqu'elle commence à s'affoiblir ſenſiblement & par conſéquent que la pratique de Franche-Comté & le couvercle qu'il préfére ſi gratuitement à tout autre, ſont tout-à-fait inadmiſſibles & ſeroient très-préjudiciables. Pourquoi donc les a-t-il propoſées? Ce n'eſt pas ſans doute par l'envie de nuire, ce n'eſt pas non-plus, du moins je le crois, dans la vue d'attaquer ma méthode; c'eſt uniquement parce qu'il n'a raiſonné que d'après ſon opinion ou d'après un fait qui provient de toute autre cauſe que de ma méthode, au lieu de raiſonner d'après les principes & d'après des faits conſtatés.

Au ſurplus, quoique le fond de bois dont j'ai donné la deſcription à la page 32 de la ſeconde partie de *l'Art de faire le vin* (a), obvie bien sûrement à toute aigreur cauſée par la grappe, cependant, comme en cas de pleine maturité on peut & l'on doit ſouvent ſe diſpenſer de faire uſage de ce fond, & que généralement dans mes principes, il ne faut plus toucher à la cuve, mouiller &c, dès qu'une fois les raiſins ont été foulés, je conſeille alors de recouvrir le marc dans lequel il ſe trouvera de la raſle, d'environ un pouce, de raiſins parfaitement égrappés: par ce moyen bien ſimple, on peut être sûr que, couvert ou non, jamais le vin ne prendra d'aigreur par la grappe qui ſeule, je le répéte, peut naturellement lui en donner lors de la fermentation.

J'ai l'honneur d'être &c.

II.

Du Navet de Laponie.

Pour enrichir notre Agriculture de nouvelles eſpeces de productions, nous avons aſſez conſtamment tourné nos recherches du côté du midi. Sans trop d'examen, nous avons préſumé que les régions glacées du Nord ne nous offriroient que le triſte ſpectacle de la ſtérilité, ou du moins qu'elles ne pourroient faire aucun préſent précieux au ſol des pays ſitués plus favorablement. C'eſt une erreur. Nous avons expoſé ci-devant les avantages de l'orge de Sibérie & de diverſes autres plantes ſeptentrionales; nous avions même donné des leçons d'induſtrie pour la conſervation des grains, & autres objets, empruntées de leurs Habitans. Ces exemples ſont propres à déſabuſer; & ſi nous conſidérons qu'en général il eſt plus facile de naturaliſer dans les régions tempérées les plantes des pays froids que celles des pays chauds, peut-être reconnoîtrons-nous que nous négligeons une étude importante. Nous avons des lieux froids & des années froides; des hivers rigoureux font périr des plantes même indigenes; des *printems hivernés*, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, retardent au moins la végétation & les récoltes. La prudence ne nous conſeille-t-elle pas de nous précautionner contre ces acci-

(a) *Cet Ouvrage ſe vend à Paris chez Muſier, fils, Libraire, quai des Auguſtins.*

dens assez fréquens par la culture de certaines plantes du Nord.

Il y a, par exemple, en Laponie une espece de turnip ou navet dont la culture paroît très-avantageuse. Elle s'est naturalisée dans divers Etats de l'Europe, sans toutefois s'y être fort répandue. Ce navet est si fort & si ferme qu'il résiste aux plus grands froids de l'hiver, & nous ne parlons pas des froids de ce pays, nous parlons de ceux de la Suede & autres pays plus septentrionaux. Le célebre M. Linné a dit à M. Marshal, Auteur d'un *Voyage* derniérement publié à Londres, qu'il avoit vu des champs gelés à une verge de profondeur, sans que la récolte de ces turnips en eût souffert. La tenacité & la *vivacité* de cette plante n'est pas son unique prérogative. Elle croit par-tout & elle acquiert une grosseur prodigieuse. On en voit, jusques sur les montagnes de la stérile Dalécarlie, qui pesent jusqu'à 12 livres. De pareilles racines assurent une ressource abondante. Ce n'est pas tout ; les bêtes à cornes les aiment beaucoup. De l'aveu des Cultivateurs du pays, cette nourriture les engraisse bien plus que toute autre que l'on puisse leur donner en hiver. Un acre de ces navets, au rapport de M. Marshall, suffit pour nourrir durant tout un long hiver trois bêtes à cornes. Nous remarquerons en passant combien il est important de cultiver des productions qui soient tout-à-la fois propres aux hommes & aux animaux; nous parlons de productions d'une classe inférieure. Dans les années communes, les animaux les consomment ; elles sont notre recours dans des tems disetteux. C'est un des grands avantages des pommes de terre.

III.

Avis pour la destruction des Taupes.

Nous avons derniérement annoncé un instrument fumigatoire pour la destruction des taupes : cet instrument qui se vend à Paris est cher pour le plus grand nombre des Cultivateurs. On trouve au *Bureau des Annonces de Leipsick*, une espece de trébuchet très commode & fort peu coûteux pour prendre ces animaux. M. Maschebauer, Auteur des Annonces d'Augsbourg, a publié sur ce sujet un article curieux. On y voit d'abord l'histoire exacte de ce petit animal qui est aussi ingénieux qu'il est quelquefois nuisible sans vouloir l'être. A la suite, on lit le procédé qu'un Agricuteur Hanovrien a suivi pour en délivrer ses champs.

Sans recourir à des machines ou à des soins onéreux, il s'est contenté de faire jetter du fumier frais de chevre dans tous les endroits où il a apperçu des taupinieres ; l'odeur de ce fumier a fait fuir les taupes, elle a même fait périr les vers qui ravageoient ses champs. L'expérience est facile à faire ; & elle a une double utilité.

IV.

Nouvelle Charue de M. Moore.

M. Moore, si renommé par un grand nombre d'inventions ingénieuses & économiques, vient de donner avis aux Propriétaires & Cultivateurs Anglois, jaloux d'améliorer leurs cultures, qu'il avoit mis la derniere main à une petite & légere charue, au moyen de laquelle on labourera très-facilement une terre légere avec un cheval, & une terre forte avec deux chevaux. Elle est d'environ un tiers plus petite que sa grande charue. Le prix de la nouvelle est de huit guinées, & celui de l'ancienne de douze. Afin que l'on puisse se procurer cet utile instrument, sans craindre de faire une dépense inutile, si un Acquéreur, après l'avoir essayé pendant un mois, n'en est point satisfait, M. Moore s'engage à le reprendre & à rendre sept guinées, pourvu qu'il n'ait souffert d'ailleurs aucun dommage. Ceux qui desireront en acheter sont avertis qu'on n'en délivrera point que le prix n'en soit payé comptant. On s'adressera à *M. Moore, au coin de Colman Street, London-Wall.*

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Vendredi 14 Août 1772, au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 21 à 27 liv. *le septier* (l'ancien); *idem* nouveau de 20, 24 à 26 ; *idem* au Port de la Gréve, de 20 à 26 liv. Le seigle, de 12, 12 l. 10 s. à 13 liv. 10 s. ; l'orge, de 10, 11 à 12 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Vendredi 14 Août 1772 au Mercredi 19 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 20, 22 à 24 livres. *le ſeptier; idem* nouvelle, de 20, 21 à 22 l. ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 22 Août 1772, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Août 1772.*

	H	ß	
Or de Portug. à	721		marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à	719		marc.
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10	once.
Or à 20 karats à	84		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piaſtres à	48	15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 22 Août 1771.*

Amſterdam	55 5/8
Londres	31 9 16e.
Hambourg	183
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	96 1/4 à 96
Gênes	94 1/2
Lyon, *Août.*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1772.	*Jeudi* 20.	*Vendredi* 21.	*Samedi*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1167 1/2	1167 1/2 70	1170 75
D°. 16es. à 7 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.	270		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-V... ſix derniers mois 1771 *& ſix premiers mois* 1772.

Du Merc. 19 Août 1772		Du Jeudi 20.		Du Vendred
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieur*
Radix, ſix dern. mois 1771.	M.	Courmont, ſix d. mois 1771.	M.	Boſcheron, ſix mois 1771.
Boutray, *idem.*	M.	Deſchapelles, *id.*	M.	Lempereur, *id*
Roytier, *idem.*	M.	Nau, *idem.*	P.	Rouillard, *id*
Gautier, *idem.*	N.	S. Janvier, *idem.*	P.	Penchain, *id*
Deſplaces, *idem.*	Z.	Delagarde, ſix p. mois 1772.	J.	Patu, ſix pre mois 1772.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, ... Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Mich...

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 22 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 19 Juillet.*

DES Navigateurs ont, à ce qu'on aſſure, derniérement découvert, ſans le chercher, un paſſage aux Indes Orientales, que tant d'autres avoient tant cherché ſans le découvrir. Cet événement, s'il eſt vrai, joint à la liberté du commerce ſur la Mer noire & l'Archipel, ſi on l'obtient, & à l'applaniſſement de la communication avec l'Amérique, ſi l'on pourſuit cet objet, mettroit la Ruſſie dans le cas d'embraſſer avec plus de facilité qu'aucun autre pays le commerce de preſque tout l'Univers, ce qu'on n'auroit jamais imaginé.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 31 Juillet.*

M. Lous, chargé par le College d'Amirauté, de lever une carte exacte du golfe de Lumfiord & de chercher les moyens d'aſſurer la navigation autour des bancs de Loxtoer, a rempli ſa commiſſion. Il eſt bon de connoître ſon propre pays & ſes reſſources.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 24 Juillet.*

On écrit de Boulogne que les Payſans de Garfagnana qui s'étoient ſoulevés contre de nouvelles charges qu'on vouloit leur impoſer, ont obtenu du Gouvernement des exemptions & des privileges, en conſidération des dépenſes & des travaux qu'ils avoient ſupportés pour l'ouverture & la réparation des chemins de la Province. Si on les aſſujettit à ſe ſervir de papier timbré dans les actes publics, ils ſeront diſpenſés de payer le timbre. Les Chefs de la ſédition ſeront remis en liberté. La clémence a de grands effets, lorſqu'elle prend, comme dans cette occaſion, ſa ſource dans la juſtice.

La Foire de Naples tenue au commencement de ce mois, dans la Place du Palais-Royal a été très-brillante. Il s'y eſt trouvé beaucoup de Négocians étrangers, & l'on y a étalé les marchandiſes les plus rares.

La machine à feu des ſalines de Caſtiglione, unique dans ſon eſpece, tant par ſon méchaniſme que par la quantité d'eau qu'elle éleve de la mer, approuvée par les vrais Connoiſſeurs, & notamment par l'Académie des Sciences de Paris, n'a point été endommagée, comme on l'avoit dit, par la trop grande activité du feu, ce qui en détruiroit le prix, puiſque ſon effet dépend de cette grande activité. Sa conſtruction eſt telle, que le feu ne peut avoir qu'une iſſue ménagée dans la machine. Ce qui a donné lieu à ce bruit, c'eſt que des charbons emportés par le vent ont embraſé des piles de bois, des cabanes & des dépendances de la Fabrique.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Août.*

La longue ſéchereſſe eſt regardée comme une calamité par ceux qui ne portant leur vue que ſur la ſuperficie de la terre, ne voyent, à la ſuite de cet accident, que la maigreur des foins & la langueur des épis. Comment ne conſidere-t-on pas qu'une ſucceſſion de tems pluvieux avoit couvert les terres d'inſectes dévorans, & qu'elles ſeroient aujourd'hui dévaſtées ſi la ſéchereſſe ne les avoit fait périr avec leur poſtérité. Ce fléau eſt détruit, les bonnes productions ne ſeront point étouffées par les mauvaiſes herbes, elles avoient pouſſé rapidement à la faveur des pluies, en outre les ſaiſons ont permis aux Laboureurs de ſemer beaucoup de bled. Toutes ces conſidérations donnent lieu de croire que l'on recueillera des alimens très-ſains & pour les hommes & pour le bétail, & qu'on en recueillera même aſſez abondamment. Enfin la ſéchereſſe de l'été, ſuivant pluſieurs obſervations, annonce une automne humide & un hiver doux.

Pluſieurs Fermiers de la partie orientale du Comté de Suſſex, ont formé enſemble une aſſociation & une ſouſcription pour s'oppoſer à la maniere funeſte dont le Clergé y perçoit les dîmes, objet ſur lequel il s'eſt depuis quelque tems élevé des plaintes très graves. Perſuadés que leur vœu eſt ſelon les loix immuables de l'équité naturelle, ils ont reſolu de ſe tenir fermement attachés à l'intérêt commun. Cependant, malgré la droiture de leurs intentions & leurs contributions abondantes, ils ſentoient qu'ils ne ſeroient point en état de remplir le deſſein qu'ils ont de pourſuivre l'entiere abolition de la dîme en nature, s'ils ne ſont ſecondés. C'eſt pourquoi ils ont invité les Poſſeſſeurs de terres de chaque Paroiſſe à ſe joindre à eux & à prendre de concert les meſures propres à obtenir du Parlement le redreſſement d'un grief dans lequel le bien public eſt ſi fort intéreſſé.

Depuis qu'on ſçait que le Tréſor du Bengale eſt épuiſé, & que la Compagnie y eſt accablée de dettes urgentes, on cherche le ſalut de la Grande-Bretagne aux Indes, & l'on rappelle la propoſition faite ci-devant par le Lord Clive d'aller avec 8000 hommes de Troupes fonder un vaſte Empire dans ces contrées, moyennant quoi notre dette nationale ſeroit payée en trois ans, & il y auroit bientôt cinquante fois plus d'or en Europe qu'il y en a aujourd'hui. Ces promeſſes ſont magnifiques, ſur-tout dans les circonſtances énoncées. Il eſt vrai qu'il y a beaucoup d'or enfoui dans les Indes, & que pour qu'il en ſorte, il faut que Tamerlan & Tahmas Kouli-Khan aillent le déterrer & le piller.

Le navire, les *Deux-Amis*, parti de Bordeaux, a fait naufrage aux Dunes: l'Equipage a été ſecouru à propos; la perte de la cargaiſon eſt eſtimée à 5000 liv. ſterl. Le même déſaſtre eſt arrivé au navire les *Bons-Amis* de Montferrat. Le *S Philippe*, vaiſſeau François, a coulé à fond; bâtiment, marchandiſes, équipage, tout a été perdu.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le 7 Août.*

On arme à la hâte dans le Port de Harlem ſix vaiſſeaux de ligne pour porter des ſecours à nos Colonies de l'Amérique, menacées par les Naturels du pays, comme on l'a dit ci-devant.

FF.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 10 Août.*

Du 23 Juillet au 4 Août, il eſt arrivé 54 bâtimens François & 33 Etrangers. Leurs importations ont été de 6120 charges de bled, 800 d'orge, 100 d'avoine, 1300 de feves & autres légumes, 160 quintaux de riz, 300 de fromage, 3193 milléroles d'huile, beaucoup de thon & autres poiſſons ſalés. Les marchandiſes de la Foire de Beaucaire ſur les bâtimens tant étrangers que nationaux ont été conſidérables. *L'Eſpérance*, Capitaine Reyne, & le *Sérieux*, Capitaine Laugier, ſont revenus, le premier de la Martinique, le ſecond du Cap. Les nouvelles d'Italie annoncent de très-bonnes récoltes, excepté dans les endroits ravagés par les inondations.

Dans le même intervalle, il eſt ſorti 119

bâtimens François & 41 Etrangers. Un grand nombre étoit deſtiné pour la Corſe où le commerce paroît donner de grandes eſpérances. La navigation pour les Echelles du Levant & la Barbarie n'eſt pas moins active. Il eſt parti beaucoup de bâtimens pour Barcelonne.

On écrit de Saint-Tropez que M. de Monthion, Intendant de la Province, a procuré à la Ville épuiſée par des dépenſes pour l'entretien du Port, des avances & des ſecours deſtinés à le faire curer & à en aſſurer la défenſe. Les grandes Places de commerce maritime, quoiqu'en général aſſez jalouſes de concentrer en elles tout le trafic, ſentent néanmoins très-bien les mauvais effets de la dégradation des Ports voiſins & ſubalternes. On ne rit plus tant du projet de M. Oſmin : comme on voit tel canton proſpérer ou décliner ſuivant le bon ou le mauvais état de ſon débouché maritime, on entrevoit que de pareils débouchés auroient la même influence ſur toutes les côtes.

M. l'Abbé François d'Alberti de Villeneuve vient de publier chez Jean Moiſſy, le ſecond & dernier volume de ſon *Dictionnaire François-Italien & Italien-François*, enrichi de tous les termes propres des Sciences & des Arts, formant plus de trente mille articles omis dans tous les autres Dictionnaires de ces deux Langues réunies. Il ſera ſur-tout très-utile pour le commerce. Cette Ville a de très-grandes relations avec l'Italie & le Levant ; la Langue Italienne eſt, en ce genre, la Langue de convention dans ces contrées. Les Négocians trouveront dans ce Dictionnaire une ample nomenclature des termes de marine, de drogues, de marchandiſes &c ; articles ou omis dans les autres ou défectueux par le peu de juſteſſe des termes mis en correſpondance.

Du Pont-Beauvoisin, *le* 12 *Août*.

Les ouragans & la grêle ont conſidérablement endommagé pluſieurs Paroiſſes de la Savoie du côté de Montmeillant & de Frangis.

Le prix du bled n'a pas encore diminué dans ces cantons autant qu'on s'en étoit flatté. Le bichet de froment peſant de 40 à 42 livres, ſe vend encore de 5 l. à 5 l. 10 ſ.

M. le Duc de Chablais, à ſon retour des bains d'Aix, doit paſſer dans le Fouſſigni où il ira voir la Fabrique de criſtaux établie dans les terres de M. le Comte de S. Oen, l'aîné de la famille de *Sale*, ci-devant Gouverneur de ce Prince. Cette Fabrique mérite l'attention d'un Protecteur des Arts.

De Grenoble, *le* 12 *Août*.

Suivant la deſcription de *l'orge de Sibérie*, publiée dans la *Gazette de l'Agriculture*, cette eſpece paroît être celle que l'on appelle dans cette Province *orge d'Aſie*. Elle y eſt aſſez cultivée & avec raiſon, car le produit y eſt auſſi avantageux qu'on le dit dans cette Feuille. En général on la vend au même prix que le froment : comme le grain n'a pour toute écorce qu'une pellicule fine & tranſparente, il rend beaucoup de farine. C'eſt ici le lieu de remarquer combien la différence des dénominations eſt ſouvent contraire aux progrès de l'Agriculture : des Cultivateurs auroient long-tems demandé de *l'orge de Sibérie*, ſans que nous nous fuſſions mis en devoir de les ſatisfaire, parce que nous avons mal-à-propos appellé ce grain *orge d'Aſie*. Cette obſervation fait ſentir l'importance d'un Dictionnaire d'Hiſtoire naturelle & de Botanique, tel que celui que M. Buc'hoz a annoncé, où les différentes dénominations ſcientifiques & vulgaires ſe trouveront réunies enſemble.

Quoique l'écobuage ait été défendu dans les environs de Tours, nos Agriculteurs ne le regarderont pas moins comme un des principaux agens de la fertilité de leurs terres. Cette vérité ſera généralement atteſtée dans cette Province & vraiſemblablement dans pluſieurs autres, excepté dans celles où, pour brûler les gazons, on a la cruelle maladreſſe de calciner les terres.

De la Rochelle, *le* 12 *Aout*.

Il n'y a point de moulin a eau dans cette Province, quoiqu'il ne ſoit pas très-difficile d'en avoir. Pour la commodité & l'utilité du Public, nous tirons nos farines du Poitou ou de Bordeaux. On pourroit dire que cela fait un commerce ; ce ſeroit un bien plus grand commerce ſi nous les tirions de Marſeille ou de Dunkerque. S'il eſt per-

mis de préférer les intérêts des Conſommateurs qui ſont en bon nombre, il paroîtra que des moulins à eaux, pourvu qu'ils n'embarraſſaſſent pas la navigation & qu'ils n'occaſionnaſſent pas des débordemens, ſeroient fort utiles dans ce pays, juſqu'à ce qu'on y ait connu & adopté quelqu'un de ces moulins économiques mis en action par des chevaux, & preſqu'inutilement annoncés, comme tant d'autres inventions, dans les Papiers périodiques. Cette entrepriſe avoit été commencée au Port-Neuf : les Connoiſſeurs convenoient qu'elle ſeroit d'un très-grand ſecours pour le commerce même, pour l'économie domeſtique, & pour les Particuliers qui font le Public. Ce moulin auroit pu moudre trois mille tonneaux de bled par an. Le même emplacement auroit pu contenir en même tems un moulin à foulon, des fours à cuire du biſcuit & du pain, des magaſins propres à ſervir d'entrepôts &c. Mais malheureuſement cette entrepriſe n'étoit qu'utile ; faute d'encouragement, elle a été abandonnée après de fortes dépenſes ; & le Poſſeſſeur actuel du moulin a été ſur le point de vendre les matériaux. De bons Citoyens réclament aujourd'hui les ſecours de leurs ſemblables pour ſoutenir cet établiſſement.

Le vaiſſeau, le *Citoyen*, venant de l'Iſle de France, d'où il étoit parti le 23 Mars, eſt arrivé à l'Iſle d'Aix le 27 Juillet.

De Breſt, *le* 14 *Août.*

La nouvelle de l'ouragan eſſuyé aux Iſles de France a été apportée ici par M. de Tron-Joli, Capitaine de vaiſſeau, M. de Monteil, Capitaine de vaiſſeau, & M. de Kerguélen, actuellement Capitaine de vaiſſeau, qui ſont entrés en rade le 15 du mois dernier, avec l'*Union*, l'*Actionnaire* & la frégate la *Fortune*. Le vent fut ſi violent que la *Croiſante*, flûte du Roi, ne put lui réſiſter, quoique le Commandant eût fait mettre ſix ancres dehors & un cable à terre, amarré ſur une autre ancre enfoncée dans la terre. On a appris que le Gouvernement Hollandois du Cap-de-Bonne-Eſpérance, avoit défendu, dans ces circonſtances, l'exportation des denrées dont les Habitans de ces Iſles avoient le plus de beſoin. Cet acte n'eſt pas glorieux pour l'humanité. Il a plu aux Nouvelliſtes Anglois, aſſez ſujets à embellir la vérité pour la rendre plus merveilleuſe ou plus piquante, de dire que l'Iſle Maurice avoit été entiérement abandonnée par les Colons.

De Macon, *le* 14 *Août.*

On s'accorde aſſez généralement à dire que la récolte de cette Province, ſi l'on conſidere le produit en grains, eſt inférieure d'un quart plus ou moins, ſelon les cantons, à celle de l'année derniere. L'aſnée de bled peſant 420 livres, ſe vend 45 francs. Nos vignes ſont de toute beauté ; toutefois les vins ſont encore chers.

D'Amiens, *le* 16 *Août.*

Les ouvrages qui ont été jugés néceſſaires aux écluſes & baſſin de Don (en Flandre) ſeront commencés le 1 de Septembre prochain. La navigation ſera interrompue pendant un mois ou environ.

Le feu prit le 11 du mois dernier au village d'Audigny, ſitué ſur une hauteur à une lieue de Guiſe, & conſuma ſix maiſons avec la plus grande partie des effets. Il dura toute la nuit, parce qu'on manquoit d'eau & que deux des maiſons incendiées étoient pleines de foins nouvellement récoltés.

De Paris, *le* 18 *Aout.*

Le tirage de la Loterie Générale s'eſt fait le 14 de ce mois. Le gros Lot de 24000 liv. eſt échu au n°. 698183 ; & le ſecond Lot de 8000 l. eſt échu au n°. 624210.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponſe d'un Propriétaire à un Fermier ſur les moyens de ſéparer les bleds niellés & les ſeigles ergotés, des grains ſains, & ſur le chaulage.

Vous me mandez, par votre derniere, la perte que la nielle occaſionne dans vos récoltes ; vous l'eſtimez à un quart ; vos voiſins eſtiment la leur à moitié plus ou moins.

Cette maladie du froment, commune

dans nos cantons, fait un tort conſidérable, car tout grain niellé eſt un grain perdu. Nous appellons ici ce grain *bled noir*, *bled moucheté*. Il donne au lieu de farine une pouſſiere noire. Quand elle eſt tombée ſur la paille, ſi elle eſt abondante, les animaux répugnent à en manger. Cette pouſſiere, par des tems humides, s'attache à l'écorce du bled & au petit duvet dont un bout du froment eſt rempli. Le crible de fer nettoyera l'écorce, par un tems ſec : mais le noir du duvet ne ſe détachera que par le lavage.

Ce grain ſe réſolvant ſous le fléau en une pouſſiere noire, affecte toute la moiſſon, noircit tout ce qu'elle touche, & diminue conſidérablement le bénéfice de la vente, parce qu'elle rend le pain noir & dégoûtant, ſans néanmoins le rendre malſain, du moins ſenſiblement. Les Boulangers achetent les bleds mélés de ces grains, un quart au-deſſous du prix courant des bleds purs ; ils le lavent, & par-là ils en tirent du pain très-blanc. Le déchet pour eux ne va pas à un vingtième. Faites comme eux, lavez votre bled : au prix où il eſt cette année, vous gagnerez 5 ou 6 l. par ſeptier.

Vous avez à votre porte une mare dans laquelle le jus du fumier ne tombe pas : achetez un panier rond ou quarré de quatre pieds d'ouverture ſur deux de profondeur ; mettez ce panier dans la mare ; jettez-y dedans un ſeptier de bled : un homme qui ſera dans l'eau juſqu'aux genoux remuera le bled avec des broches qu'il enfoncera juſqu'au fond ; le noir ſe détachera, & votre bled ſera auſſi net que s'il n'avoit eſſuyé aucun accident. Le Marchand verra bien qu'il aura été lavé ; il profitera de la circonſtance pour l'avoir à meilleur marché ; vous en conviendrez & vous lui vendrez le ſac dix ſous moins que vous ne le lui auriez vendu, s'il n'avoit pas été moucheté.

Ce n'eſt pas aſſez de ſçavoir enlever le charbon, il faut le prévenir. L'uſage de chauler le froment avant de le ſemer eſt ancien. Depuis vingt ans que je fais valoir par moi-même, il a conſtamment préſervé mes grains de cet accident.

On ſuit différentes méthodes. Les uns éteignent des pierres de chaux, les réduiſent en pouſſiere, & mélent cette pouſſiere ſéchée avec leurs ſemences. Cette méthode eſt la plus courte, mais auſſi la plus mauvaiſe. Les ſels de la chaux ne peuvent, dans ce cas-là, pénétrer le grain & le ſauver.

D'autres font bouillir une chaudiere d'eau dans laquelle ils jettent de la chaux ; enſuite ils aſpergent ou arroſent de cette eau chaulée leurs ſemences miſes en tas. Cette méthode eſt imparfaite, en ce que les grains ne prennent pas tous l'eau.

Il y en a qui mélent dans l'eau de chaux du ſalpêtre, de l'arſenic, des cendres de ſarmens de vignes &c. Ils employent auſſi de l'eau de fumier, dans l'idée qu'elle donnera plus de force à la plante pour lever. Je me ſuis ſervi avec ſuccès de ces mélanges ; mais l'emploi de l'arſenic eſt toujours à redouter. Mon Semeur s'étant plaint que la pouſſiere de ce mélange, en s'attachant à ſon viſage, lui avoit cauſé du mal au nez, à la bouche &c, je l'abandonnai, & je reconnus qu'il n'étoit pas moins inutile qu'il pouvoit être nuiſible. Dans la même année j'éprouvai que des grains chaulés avec de la chaux ſimple de la maniere ſuivante, & ſemés le même jour dans la même piece, avoient levé en même tems & autant produit que des grains chaulés de l'autre façon.

Voici ma maniere. Je prends de l'eau de la mare de ma cour dans laquelle le jus de fumier s'écoule ; je mets mes pierres de chaux dans un cuvier à leſſive, qui contient un tonneau d'eau. Lorſque la chaux eſt éteinte dans quatre ou cinq ſceaux d'eau, je fais emplir le cuvier à un pied près du bord. J'y plonge un panier d'oſier bien ſerré & rempli de bled ; on remue le grain avec un bâton : ceux qui n'ont point de germe, les graines &c, ſurnagent d'abord, on les enleve avec une paſſoire à purée. Le bled ſe nettoye & s'imbibe d'eau chaulée ; on le laiſſe dans l'eau le tems néceſſaire pour le bien écumer. Enſuite on enleve le panier, on le laiſſe égoutter ſur un bâton mis en travers du cuvier, & on le renverſe enſuite ſur la place, & on le laiſſe en tas. La même opération ſe renouvelle juſqu'à ce que toute la ſemence ait paſſé par le cuvier. Deux hommes peuvent, dans leur journée, chauler ainſi 40 à 50 ſeptiers de grains.

Le bled chaulé & entaſſé eſt vingt-quatre heures à boire ſon eau. Après cela, on le répand au large dans un grenier, ou ſur

l'aire, ſur le pavé, la terre, des planches, indifféremment.

Si en verſant le bled dans le panier, il en tombe dans le cuvier, ramaſſez ces grains, ils ſeront mieux chaulés encore. Il m'arriva une fois que mon panier ſe défonça, je jettai tout mon bled ſac à ſac dans le cuvier: il trempa long-tems, je le retirai après l'avoir écumé: les derniers grains retirés du cuvier réuſſirent auſſi-bien que les autres.

Vous pouvez chauler vos grains huit ou quinze jours d'avance: c'eſt ma méthode. Dans ce cas-là, il faut le remuer toutes les vingt-quatre heures, crainte qu'il ne s'échauffe & ne germe. Comme le bled groſſit par le chaulage, le Semeur doit avoir, au commencement, l'attention de prendre plus de ſemence, & de diminuer à meſure qu'il ſéche.

Je tiens ma recette d'un Gentilhomme qui, en me la donnant à l'âge de 92 ans, me dit s'en être ſervi pendant 40 ans avec un égal ſuccès; il y en a 20 que je la ſuis, & quoique mon terrein ſoit humide, je n'ai jamais eu de nielle. Auparavant mes Fermiers avoient renoncé à ſemer du froment.

Sur toutes choſes, gardez-vous de ces Charlatans qui vous vendent des phioles d'eau merveilleuſe pour doubler les moiſſons. J'en ai vu un qui en vendit d'abord pour le prix d'un écu & enſuite à 15 ſous: l'année ſuivante, toutes ſes phioles lui reſterent.

Vos terres ſont trop bonnes pour y ſemer du méteil ou du ſeigle: mais à peu de diſtance de votre ferme, il y a des terres froides & légeres où l'on en ſeme beaucoup; auſſi l'ergot y eſt commun. Ce grain de ſeigle monſtrueux eſt pernicieux pour les hommes. J'ai chaulé du ſeigle, ſans le garantir de l'ergot: on en recueille d'ergotés, quoique l'on faſſe, dans les années froides, à moins que quelques jours avant la moiſſon la pluie & le vent ne les faſſent tomber.

Pour que l'ergot n'entre pas dans le pain, il faut cribler à la main tout votre ſeigle. Comme il eſt plus gros, plus long, plus léger que le bon grain, il revient ſans ceſſe au-deſſus, & vous le jettez à bas avec la main ou avec une plume. Si le Cribleur ſçait ſon métier, il n'en laiſſe point du tout: la choſe eſt même très-facile &c.

Communiquez ma lettre à vos voiſins; il faut que nous nous inſtruiſions réciproquement. Si nous ne ſçavions que ce que nous apprenons par nous-mêmes, nous ſerions éternellement fort ignorans & fort malheureux. Inſtruire, c'eſt faire le bien; & le bien que nous faiſons nous revient toujours comme le mal. Voilà la moiſſon, voici bientôt les ſemailles: c'eſt le tems pour faire part à vos voiſins de ce que je vous dis.

Je répondrai une autre fois à vos queſtions ſur les charanſons. Adieu, bonne ſanté & bonne récolte.

II.

Lettre ſur la queſtion propoſée dans le N°. 27 de la Gazette.

MONSIEUR,

La queſtion propoſée dans le N°. 27 du 26 Mai, & à laquelle on a répondu d'une façon ſatisfaiſante dans votre Gazette du 25 Juillet dernier, intéreſſe trop l'Agriculture qui eſt un des principaux objets de vos Feuilles, pour qu'il ne ſoit pas permis de revenir encore une fois ſur cet article. Le judicieux Auteur de cette réponſe deſireroit, dit-il, quelques éclairciſſemens fondés ſur la Coutume du pays: il eſt juſte de le ſatisfaire.

Le territoire ſujet au terrage dont il s'agit eſt ſitué en Berri. La Coutume de cette Province donne la faculté au Propriétaire du terrage, Bailleur des fonds, de ſe mettre en poſſeſſion des terres chargées de cette redevance lorſqu'on aura ceſſé pendant trois ans & un mois de Mai de les cultiver; mais elle ne dit nulle part que ce droit ſoit ſeigneurial; au contraire Ragueneau & de la Thaumaſſiere, ſes Commentateurs, diſent en termes exprès qu'on ne reconnoît, en Berri, que deux droits ſeigneuriaux, le fief & le cens; qu'à l'égard du terrage, il n'eſt point ſeigneurial, & que quand les héritages qui en ſont chargés ſe vendent par decret, celui à qui ce droit appartient doit s'oppoſer pour ſe le conſerver. Dumoulin avoit dit auparavant que *le champart n'eſt ſeigneurial, & n'emporte lods & ventes que dans les lieux où la Coutume lui donne expreſſément cette prérogative:* & dans un autre endroit, *les devoirs ſeigneuriaux ſont de droit étroit; on ne peut leur donner plus d'extenſion que le texte de la Coutume ne leur en donne.*